

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 027-242700607-20251006-2025_0273-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025
Extrait des délibérations n°1

Date de convocation : le 30 septembre 2025. Date d'affichage : le 30 septembre 2025.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 6 octobre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de Hondouville.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HÉNON.

Membres en exercice : 56

Présents : 43

Pouvoirs : 3

Toutes les communes étaient représentées sauf : VENON

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BACQUEPUIS	HUREL William - Excusé	BRIZARD Marie-Odile
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain - Absent	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth -
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry - Excusé	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice - Excusé
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT-LAURENT Martine	LEGRAND Catherine - Excusée
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain - Absent	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Absent RECULARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel - Excusée - POUVOIR : I. VAUQUELIN DAVOUT Francis DETAILLE Edouard - Excusé - POUVOIR : F. BRONNAZ LE MERRER Anita LEROY Hélène - Excusée LEVAVASSEUR Katiana - Absente ONFRAY Didier Excusé - POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle - Excusée	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Absent	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine - Excusée	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît - Excusé POUVOIR L. BUSSIÈRE	GARREAUD Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Absente	
VENON	PICARD Philippe - Absent	CHOMONT Hélène - Absente
VILLETTES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025

Extrait des délibérations n°1

COMPETENCE CULTURE-SOUTIEN A LA VIE LOCALE

**Objet : Lutte contre les frelons asiatiques – Subvention - convention GDS EURE
(Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure) - Renouvellement**

Face à la recrudescence des frelons asiatiques sur le département de l'Eure, il reste important de lutter contre ce fléau. C'est pourquoi, au vu du succès des demandes d'aide formulées sur l'année 2024 qui représentent 70 interventions pour un total de subventions versées de 1 436,70 euros, il est proposé de renouveler cette opération pour l'année 2025, pour laquelle il est observé une augmentation significative des demandes d'interventions de plus de 60%.

Les conditions d'attribution de subventions restent identiques à l'année dernière à savoir :

- Toutes personnes physiques et morales résidant sur le territoire communautaire,
- Procédant, par une entreprise habilitée, à la destruction des nids de frelons asiatiques.

Cette aide reste à hauteur de 30% dans la limite de 30 euros par intervention dans le cadre d'une enveloppe de 6 000 euros pour l'année 2025. Ces nids de frelons asiatiques devront se situer sur le territoire communautaire. Par ailleurs, la collaboration sera maintenue par l'intermédiaire de l'association Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure (GDS EURE) qui sera chargée de recenser les entreprises habilitées à la destruction des nids de frelons asiatiques et d'orienter les particuliers vers ces entreprises.

Pour cela, le prestataire habilité et recensé par le GDS EURE, appliquera directement la déduction de la subvention sur la facture. Le GDS EURE remboursera ensuite à l'entreprise, la déduction faite.

Pour ce faire, la communauté de communes s'engage à :

- Verser une subvention annuelle de 1 500 euros au GDS EURE pour l'animation de la plateforme,
- Verser une avance au GDS EURE pour prise en charge de sa participation auprès de toutes personnes physiques et morales résidantes du territoire de la communauté de communes du pays du Neubourg d'un montant de 6 000 euros au titre de l'exercice 2025,
- Cette avance pourra être complétée en cours d'année et le GDS EURE s'engage à rembourser le solde restant si ce montant de participation à la destruction des nids n'est pas atteint.

Pour bénéficier de l'aide, le bénéficiaire devra obligatoirement passer par le GDS EURE et les prestataires agréés par celui-ci.

Il est proposé au conseil communautaire de renouveler l'opération d'aide à la destruction des nids de frelons pour l'année 2025 dans les conditions suivantes :

- Aide au particulier pour la destruction de nids de frelons asiatiques à hauteur de 30% du montant de la facture dans la limite de 30 euros,
- Cette aide sera versée pour toute demande de destruction de nids de frelons asiatiques faite auprès du GDS EURE,
- Signature de la convention avec le GDS EURE sur la lutte collective contre le frelon asiatique 2025,
- Verser une subvention de 1 500 euros à GDS EURE.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5214-16, L.2121-29 par renvoi de l'article L.5211-1,

Vu le projet de convention relative à la lutte collective contre le frelon asiatique,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 29 septembre 2025,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 027-242700607-20251006-2025_0273-DE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025
Extrait des délibérations n°1**

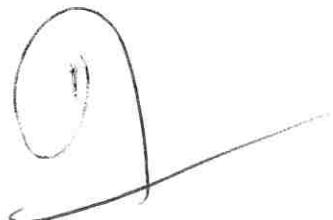
Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Attribue, au titre de l'année 2025, une subvention portant sur la destruction de nids de frelons asiatiques dans les conditions ci-dessus,
- Dit que l'association GDS EURE se chargera d'appliquer directement la subvention aux particuliers,
- Attribue une subvention de 1 500 euros à l'association GDS EURE portant sur l'animation de la plateforme et la gestion des dossiers,
- Autorise le président à signer la convention en annexe et toutes pièces s'y rapportant,
- inscrit les dépenses au budget général 2025 – article 611.

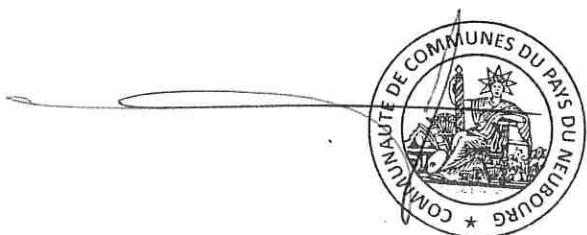
Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE



Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 027-242700607-20251006-2025_0273-DE